

**Zeitschrift:** Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française  
**Herausgeber:** Le messenger suisse  
**Band:** 28 (1982)  
**Heft:** 4  
  
**Rubrik:** Chronique : Bernard Egger

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Un moratoire ?

### Plus de sirop contre la toux

Il y a sans doute mille et une façons de lutter contre la toux. En Suisse, les autorités ont supprimé la plus simple d'entre elles, celle qui consiste à se rendre dans une pharmacie pour acheter un sirop efficace. Au client surpris, le pharmacien expliquera que les sirops et gouttes performants contiennent de la codéine et qu'il n'est possible de les délivrer que sur présentation d'une ordonnance médicale. Il dira aussi que cette prescription a pour but de lutter contre la consommation de drogue, certains toxicomanes ayant abusé de ces remèdes. Ainsi, pour protéger quelques drogués, les autorités fédérales n'ont pas hésité à empoisonner l'existence, si l'on ose dire, de plus de six millions d'honnêtes habitants, tous tousseurs potentiels. On connaît le résultat de l'ukase fédéral : puissant coup d'accélérateur sur la spirale des prix de la santé (les ordonnances médicales ne sont pas gratuites), pharmacies cambriolées et un nombre croissant de toxicomanes.

### Petit crédit

Le Conseil national vient d'adopter un projet de loi sur le petit crédit. Ce projet a pour but de protéger une catégorie, heureusement très petite de consommateurs qui, pour des raisons diverses manquent de jugement (selon les banquiers, 3 % environ des emprunteurs sont mauvais rembourseurs). Mais ce faisant, la loi sur le petit crédit pénalise très lourdement tous les autres consommateurs emprunteurs capables de discernement. Pire, elle entrave la liberté de choix, la liberté de conclure des contrats privés. Elle prive enfin bien des consommateurs, rai-

sonnables et calculateurs, de leur liberté d'acquérir certains biens au moment où ils le désirent, de saisir une bonne occasion, de réaliser des investissements utiles en temps voulu. L'enjeu est de taille puisqu'il porte un chiffre d'affaires dépassant les trois milliards de francs et touche un ménage sur trois.

Ces deux exemples — il y en aurait bien d'autres — sont typiques d'une mentalité, hélas ! fort répandue, selon laquelle il n'y a point de salut sans intervention de l'Etat. Ils sont légion, les penseurs, les politiciens, les journalistes et autres exécutés de la vie publique à croire que si l'Etat adopte sans cesse de nouvelles lois, s'il multiplie les barrières et les interdits, c'est parce que la vie que nous menons l'y contraint.

Dans ce contexte, on peut rappeler les idées émises il y a peu de temps par Olivier Reverdin. Considérant les recueils des lois fédérales, l'ancien Conseiller aux Etats note : « Pendant 24 ans, j'ai bien malgré moi contribué à les remplir. En approuvant beaucoup de textes qu'ils contiennent ; parfois même en les amendant. Bref, j'ai joué le jeu, et je me demande si j'ai bien fait. C'est évident, chaque texte correspond à ce qu'on a honnêtement considéré comme un besoin. Sectoriellement, tout ou presque, peut se justifier. L'ensemble, en revanche, met à coup sûr en danger l'ordre juridique ».

A cette réflexion avisée, que l'on me permette d'en ajouter une autre qui ne repose pas sur une expérience de 24 ans. Notre pays — et c'est tant mieux pour lui — n'a plus beaucoup de grands problèmes à résoudre. Preuve en soit l'attitude de plus en plus passive du citoyen qui boude les urnes à moins qu'on lui demande de se prononcer sur des sujets aussi importants que la

ceinture de sécurité. Tous les quatre ans, nous élisons un Parlement pour assumer le pouvoir législatif. Nous disposons d'une puissante et active administration. Or, n'ayant plus guère l'occasion de s'occuper de choses essentielles au bien-être de la Confédération et de ses habitants, les femmes et les hommes au service de l'Etat sont bien obligés de s'attaquer à toutes sortes de domaines dont l'intérêt n'est pas toujours évident. Lors d'une promenade récente dans la campagne bernoise privée de neige en ce début de février, il m'est venu à l'esprit une idée que je m'empresse de vous livrer, sans me faire d'illusions sur l'accueil qui lui sera réservé : Il nous faut un arrêté fédéral urgent décrétant un moratoire de quatre ans au moins à toute activité législative.

Bernard Eggler

### UNIQUE POUR VOTRE SÉCURITÉ

Un « tiens »  
ET AUSSI  
deux « tu auras »

Demandez une offre au  
FONDS DE SOLIDARITÉ  
DES SUISSES DE L'ÉTRANGER  
Gutenbergstrasse  
6 CH-3011 BERNE

